

Compte-rendu du conseil de l'ED 184 du 29 Juin 2016

Membres présents : Sonia Asseum, Frédéric Béchet, Marc Daniel, Sarah Dijols, Frederic Fagès, Emmanuel Godard, Pascal Hubert, Jacques Lian-drat, Brigitte Mossé, Mustapha Ouladsine, Anne Pichon, Jacques Pinaton, Guillaume Rabusseau, Liva Ralaivola.

Invités : Thierry Artières, Mihai Bostan.

Membres excusés : Frédéric Lebon, Ana Lecuona.

1. Approbation du PV du 24/03/2016

2. Informations générales

- Les (ex-)doctorants responsables de l'association Piday ont obtenu le prix D'Alembert pour l'organisation de la journée Pi à Marseille. C'est une grande reconnaissance pour eux et nous les en félicitons.
- L'évaluation interne pour le bilan et le projet de l'HCERES s'est bien passée. Il nous est recommandé d'organiser une journée scientifique de l'ED, organisée par les doctorants de 2ème année.
- Un nouveau décret fixant le cadre des études doctorales est paru. Quelques nouveautés : convention de formation avec inscription à temps partiel possible, une année de césure possible, comité de suivi individuel, représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le conseil d'ED et dans les jurys de soutenance.
- L'équivalent de quatre cours de 20H equivalent TD seront attribués à l'ED, déclarables sur ARES par les enseignants en charge.
- Demande de soutien financier au congrès Maths en Jeans à Marseille en mars 2017. La direction a donné son accord de principe. On pourra discuter du montant lors du prochain conseil.

3. Porteur du projet pour le prochain quadriennal

Lors de la rédaction du bilan et du projet de l'ED pour l'évaluation HCERES un appel à candidature a été fait pour la direction de l'école doctorale pour le prochain contrat (2018-2023). Une seule candidature a été déclarée, celle de Nadia Creignou (actuelle directrice) avec Thierry Gallouët comme directeur adjoint. Le conseil vote sur la question "Etes-vous favorable à la candidature de NC, avec TG comme directeur adjoint, pour la direction de l'ED pour le prochain contrat ? Oui/Non". La réponse est oui à l'unanimité.

4. Attribution des contrats doctoraux 2016/2019

(a) **Résultats de divers appels d’offre.**

pas de contrat doctoral CEA (dossier arrivé hors délai), 1 contrat interED secondaire (LIF et ED physique, doctorant inscrit en physique), 3 contrats Labex. Un contrat (LIF) est encore en liste pour les contrats CofundAMU.

(b) **Les contrats “classiques”.**

Cette année nous avons proposé une audition des candidats par les laboratoires. Cette première expérience sera analysée et on essaiera de définir de nouvelles modalités pour l’an prochain lors du prochain conseil (novembre 2016).

Il y a au total 7 CD à attribuer. L’an prochain l’ED 184 disposera également de 7 contrats. Des demandes présidentielles sont possibles.

Nous avons reçu 33 dossiers (I2M 21, LIF 5, LSIS 7 dont 1 à la fois LIF et LSIS, CPT 1) contre 26 l’an dernier (I2M 3+2/16, LSIS 1/5, LIF 3/5).

Au total sur les trois dernières années, 22 contrats classiques (I2M 10, LIF 6, LSIS 7), 5 contrats présidentiels (I2M 5)

Parmi toutes les candidats de l’I2M seuls 11 ont été auditionnés et seuls ceux qui ont été auditionnés sont classés. Au final 19 dossiers sont classés. Quatre dossiers seront proposés pour un contrat sur contingent présidentiel.

(c) **Gestion de la liste complémentaire.**

La procédure sera la même que celle des années passées (l’an dernier aucun désistement).

5. **Questions diverses**

Mustapha Ouladsine pose la question de savoir si les “contrats classiques ” peuvent être attribués par demi-contrats si des candidats ont un autre partenaire possible. La réponse est oui, il faut alors établir une convention entre le partenaire et AMU, le premier devant reverser les fonds à AMU.